

Décret du 2 février 2000 relatif aux appellations d'origine contrôlées "Volaille de Bresse" ou "Poulet de Bresse", "Poularde de Bresse", "Chapon de Bresse"

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	21/12/2009
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ECOC9900055D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000566350

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les volailles vivantes destinées à être commercialisées sous les appellations d'origine contrôlées "Volaille de Bresse" ou "Poulet de Bresse", "Poularde de Bresse", "Chapon de Bresse" doivent être en bon [...]

[...] Au terme de la période de démarrage, outre les ressources du libre parcours, l'alimentation ne doit comporter que des céréales provenant exclusivement de l'aire d'appellation : maïs, sarrasin, blé, avoine [...] Toute substance de complément, y compris les additifs, est interdite dans l'alimentation solide ou liquide, produits laitiers et eau de boisson. [...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'agriculture et de la pêche, Vu le règlement (CEE) n° 2081/92 du Conseil du 14 juillet 1992 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires ; Vu le code rural, et notamment ses articles L. 641-3 et L. 641-6 ; Vu la loi n° 57-866 du 1er août 1957 relative à la protection de l'appellation "Volaille de Bresse" ; Vu le décret n° 91-368 du 15 avril 1991 portant organisation et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine ; Vu les délibérations du comité national des produits agroalimentaires de l'Institut national des appellations d'origine en date du 24 mars 1999,

RÉFÉRENCE

DECRET ECOC9900055D du 21 décembre 2009, « Décret du 2 février 2000 relatif aux appellations d'origine contrôlées "Volaille de Bresse" ou "Poulet de Bresse", "Poularde de Bresse", "Chapon de Bresse" ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000566350> (consulté le 30 août 2026).